



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **48-10**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
du 27 Octobre 2010**

Le vingt sept Octobre deux mille dix, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président

**Date de convocation** : 20 Octobre 2010

Nombre de délégués en exercice : 18    Présents : 13    Votants : 14

**Présents** : M.BAFFERT, V. BELLE, Y.BOULARD, M.BROUZET, C.DIDIER, J.GAUTHIER, F.GILABERT, G.JULLIEN(2), V.GONNET, M.MASTROMAURO, P.MOLINARO, M.REPELLIN, J.TESSAIRE

**Absents excusés** : A.CARBONARI, J.CARRIER, C.COIGNÉ, G.FRIER, A.SAUNIER-PLUMAZ, D.ROUX,

**Président de séance** : Michel BAFFERT

**Secrétaire de Séance** : Véronique GONNET

**Rappel du quorum** : 10

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE- PERSONNEL**

Adhésion au contrat cadre mutualisé d'action sociale au profit du personnel territorial, mis en place par le Centre de gestion de l'Isère.

Rapporteur : Michel BAFFERT

Le Président expose :

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille, et de les aider à faire face à des situations difficiles en cas de maladie, d'accident de la vie ou de situations entraînant une dépendance. Les collectivités peuvent pour ce faire agir directement ou faire appel aux services du Centre de gestion.

A l'issue d'une procédure de consultation de marché négocié, le Centre de gestion de l'Isère a mis en place un contrat cadre ouvert à l'adhésion facultative des agents, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Il est proposé aux élus que *le SIRD* adhère au contrat-cadre mutualisé pour les lots suivants :

- Lot 1 : Protection santé complémentaire
- Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie
- Lot 3 : Garantie dépendance

Ceci donne en effet la possibilité aux agents du SIRD d'adhérer à tout ou partie de ces lots, en fonction de leurs besoins.

La durée du contrat est de 5 ans avec un effet au 1er janvier 2011. Le contrat peut être prolongé d'une année.

Après en avoir délibéré,  
LE COMITE SYNDICAL

- VALIDE l'adhésion au contrat cadre mutualisé d'action sociale au profit du personnel territorial, mis en place par le Centre de gestion de l'Isère pour les lots :
  - Lot 1 : Protection santé complémentaire
  - Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie
  - Lot 3 : Garantie dépendance

**CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits  
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 28 Octobre 2010  
Le Président  
Michel BAFFERT